



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Colloque AGSO – 27 septembre 2014

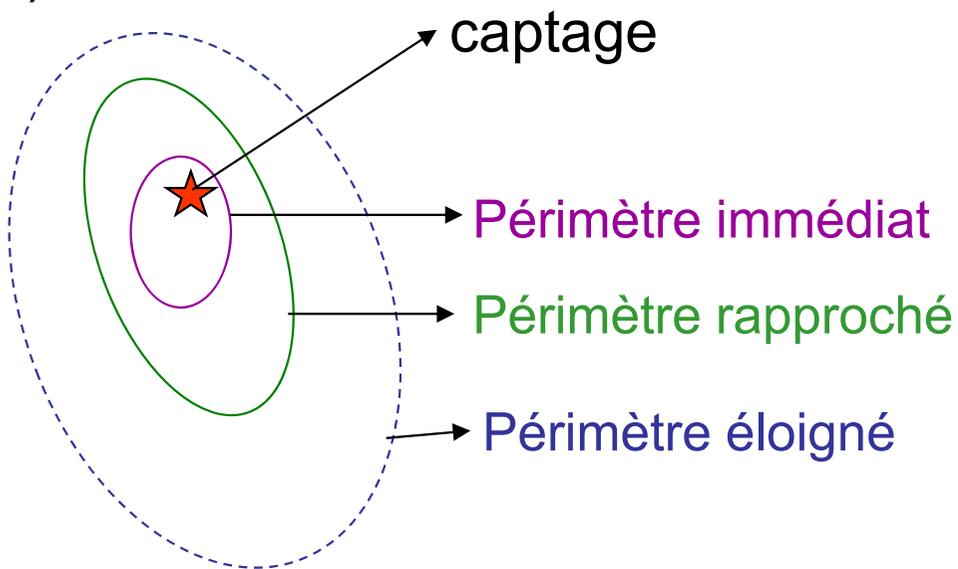
# La protection des captages : actions dans les aires d'alimentation

**Lauriane Boup – DSPEE**  
**Agence de l'eau Adour Garonne**

# Périmètre de protection et Aire d'alimentation

## Déclaration d'Utilité Publique « DUP »

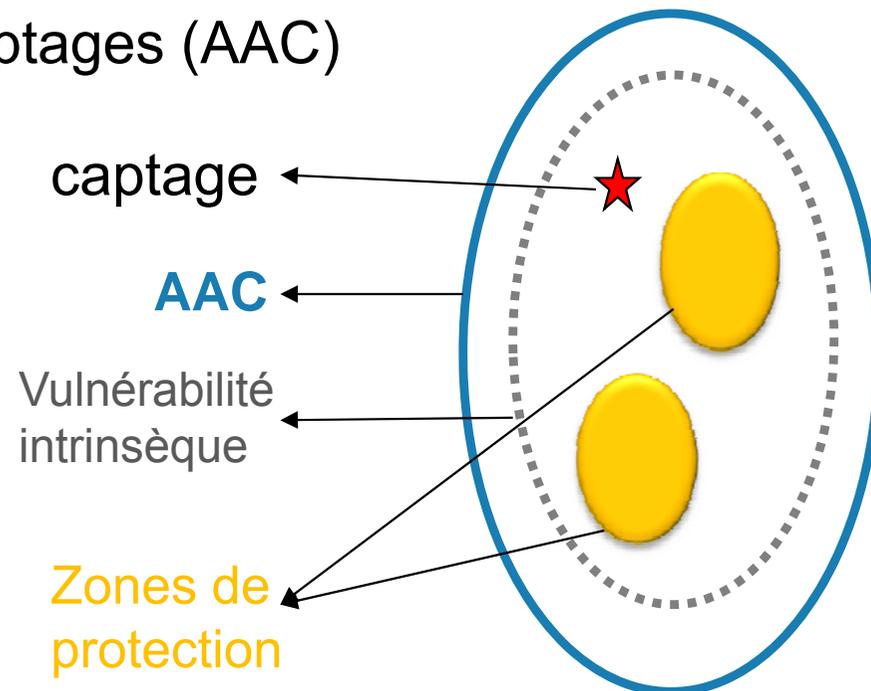
Les périmètres de protection de captage (PP)



→ Lutter contre les pollutions  
ponctuelles et accidentelles

## Zones soumises à contraintes environnementales « ZSCE »

Les aires d'alimentation de  
captages (AAC)



→ Lutter contre les pollutions  
diffuses



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Contexte réglementaire

## Directive Cadre sur l'Eau — 2000

- Bon état des eaux en 2015, (2021, 2027)
- Réduction du traitement des eaux brutes pour l'eau potable
- Recensement des captages dans le registre des zones à protéger

## Loi sur l'eau et les milieux aquatiques — 2006

- Création de zones de protection des Aires d'Alimentation des Captages (AAC)
- Zones de protection → Programmes d'actions



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Contexte réglementaire

## Décret « Zones Soumises à Contraintes Environnementales » (ZSCE)

2007

- Décliner le processus à mettre en œuvre pour protéger les captages les plus menacés par les pollutions diffuses

## Circulaire d'application du Décret ZSCE

2009

- Mobiliser la démarche « ZSCE » sur l'ensemble des captages prioritaires

## Grenelle de l'Environnement

2009

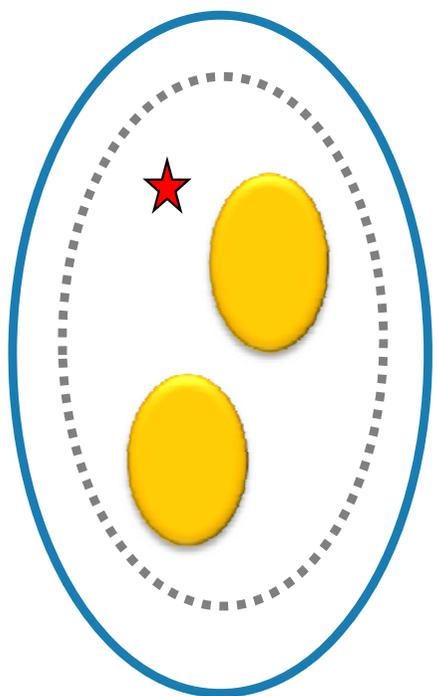
- Protéger les captages prioritaires dits « Grenelle » les plus menacés par une pollution diffuse → Mise en place d'un Plan d'Action Territorial (PAT)
- Evaluation des plans d'actions



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Aires d'Alimentation des Captages : démarche ZSCE



Avril 2009

Fin 2009

Fin 2012

Identification des  
captages prioritaires

Délimitation des Aires  
d'Alimentation des  
Captages (AAC)

Cartographie des  
zones de vulnérabilité

Diagnostic territorial  
des pressions

Délimitation des zones  
de protection des AAC  
(zones d'action)

Programmes d'actions

Possibilité d'un  
passage à un plan  
d'action obligatoire

**Etude sous  
maîtrise  
d'ouvrage Agence**

• Consultation  
• Arrêté préfectoral

• Consultation  
• Arrêté préfectoral

• Consultation  
• Arrêté préfectoral



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

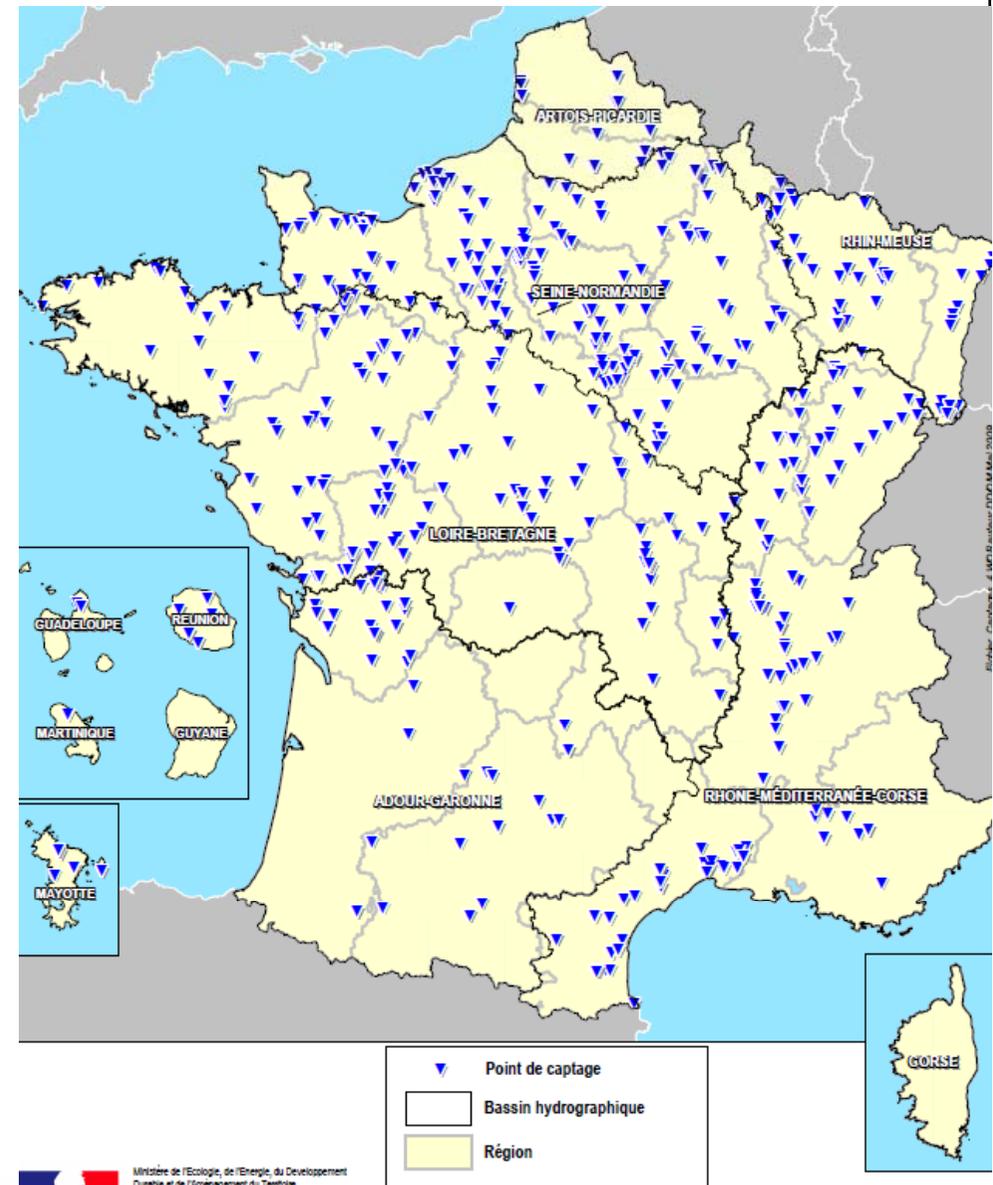
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

# 507 captages prioritaires en France

Critères de sélection nationaux :

- ✓ **Mauvaise qualité de l'eau brute** vis à vis des paramètres nitrates et pesticides
- ✓ Caractère **stratégique de la ressource** (population, ressource unique...)
- ✓ **Reconquête** de la ressource de captages abandonnés

➔ *Mises en place d'actions de lutte contre les pollutions diffuses, afin de garantir un usage pérenne de l'eau*



# Etude AAC sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'eau

## Objectifs :

- Accélérer la démarche ZSCE
- Harmonisation de la méthode
- Sensibilisation des collectivités territoriales
- Anticiper les étapes suivantes

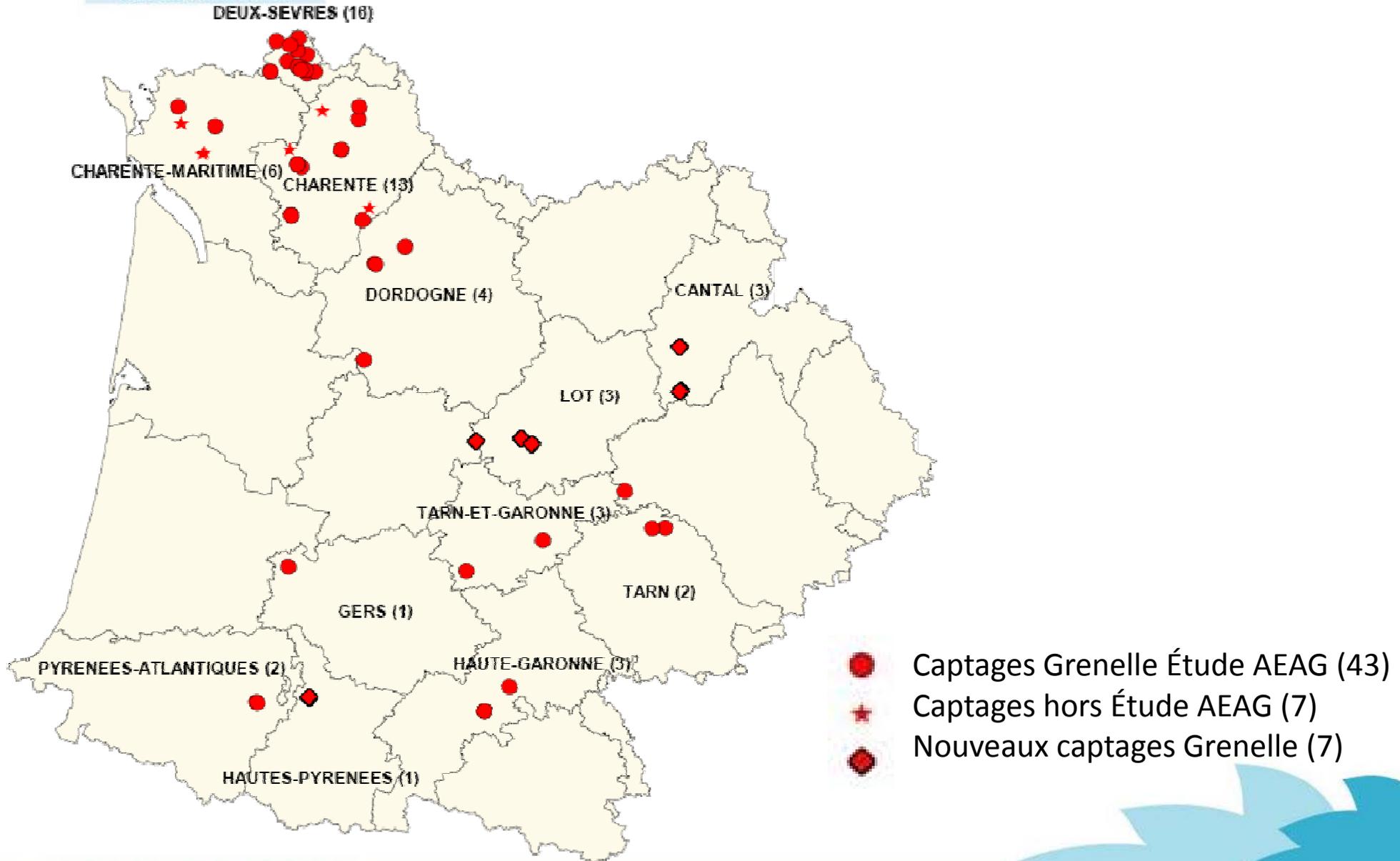
**→ Stratégie : Associer tous les acteurs  
impliqués dans la démarche**



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# 57 captages prioritaires sur le bassin Adour Garonne



# Etude AAC sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'eau

Les différentes phases :

<p><b>Phase 1</b></p> <p><b>Collecte et exploitation des données existantes</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques du captage</li> <li>- Enquêtes terrain</li> <li>- Synthèse et/ou acquisition de données</li> <li>- Typologie du système aquifère</li> </ul>
<p><b>Phase 2</b></p> <p><b>Délimitation de l'AAC</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délimiter la portion de nappe alimentant le captage</li> <li>- Identifier la zone en surface susceptible d'influer sur la qualité de l'eau du captage</li> </ul>
<p><b>Phase 3</b></p> <p><b>Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier à l'intérieur de l'AAC les secteurs les plus contributifs à l'alimentation du captage et donc les plus vulnérables vis-à-vis d'une pollution</li> </ul>



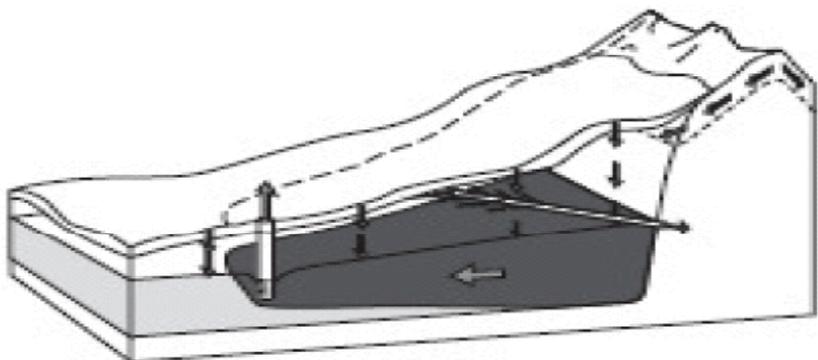
AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

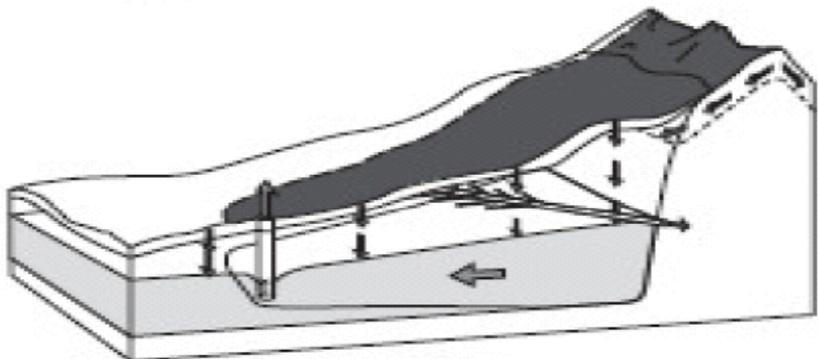
# Phase 2: Délimiter l'aire d'alimentation des captages

Pour les **Eaux Souterraines (ESO)**:

- **PNAC** = ensemble des particules d'eau situé dans la zone saturée d'un aquifère et qui termineront leur course dans le captage
- **AAC** (ou BAC) = lieu des points en surface du sol qui contribuent à l'alimentation du captage



*Portion de nappe qui alimente le captage*



*Aire d'alimentation du captage*



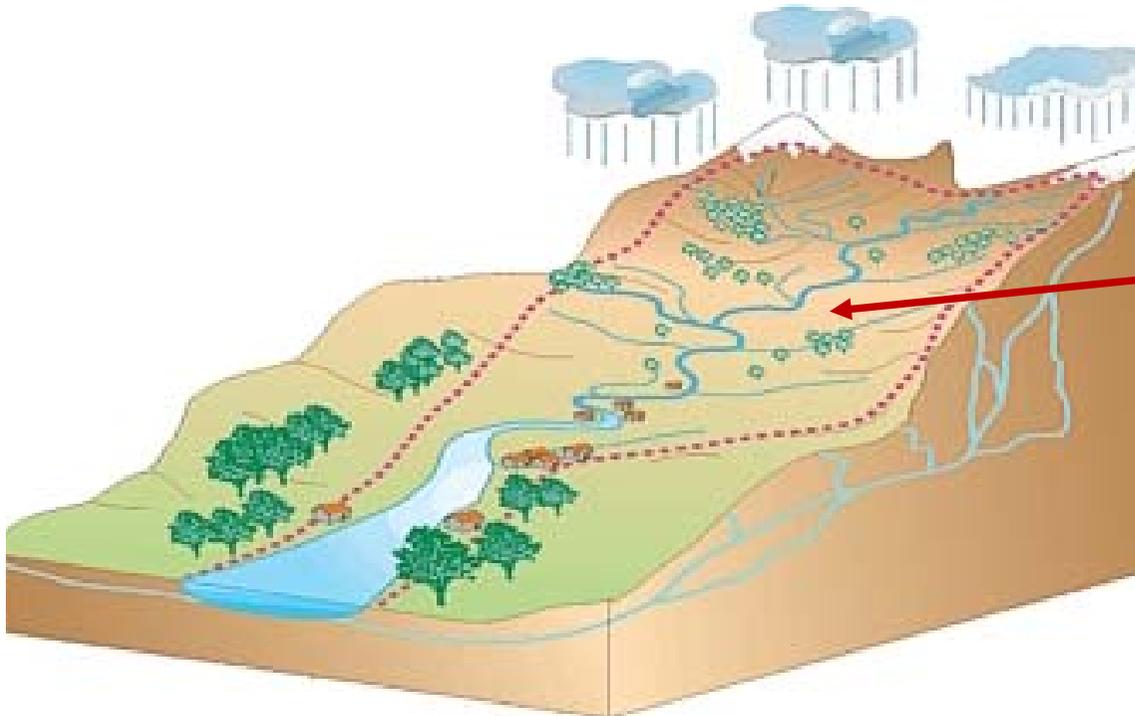
AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Phase 2: Délimiter l'aire d'alimentation des captages

Pour les **Eaux Superficielles (ESU)** :

- **BV** = ensemble des pentes inclinés vers un même cours d'eau et y déversant leurs eaux de ruissellement
- **AAC** = bassin versant (BV) situé en amont de la prise d'eau



AAC = BV



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

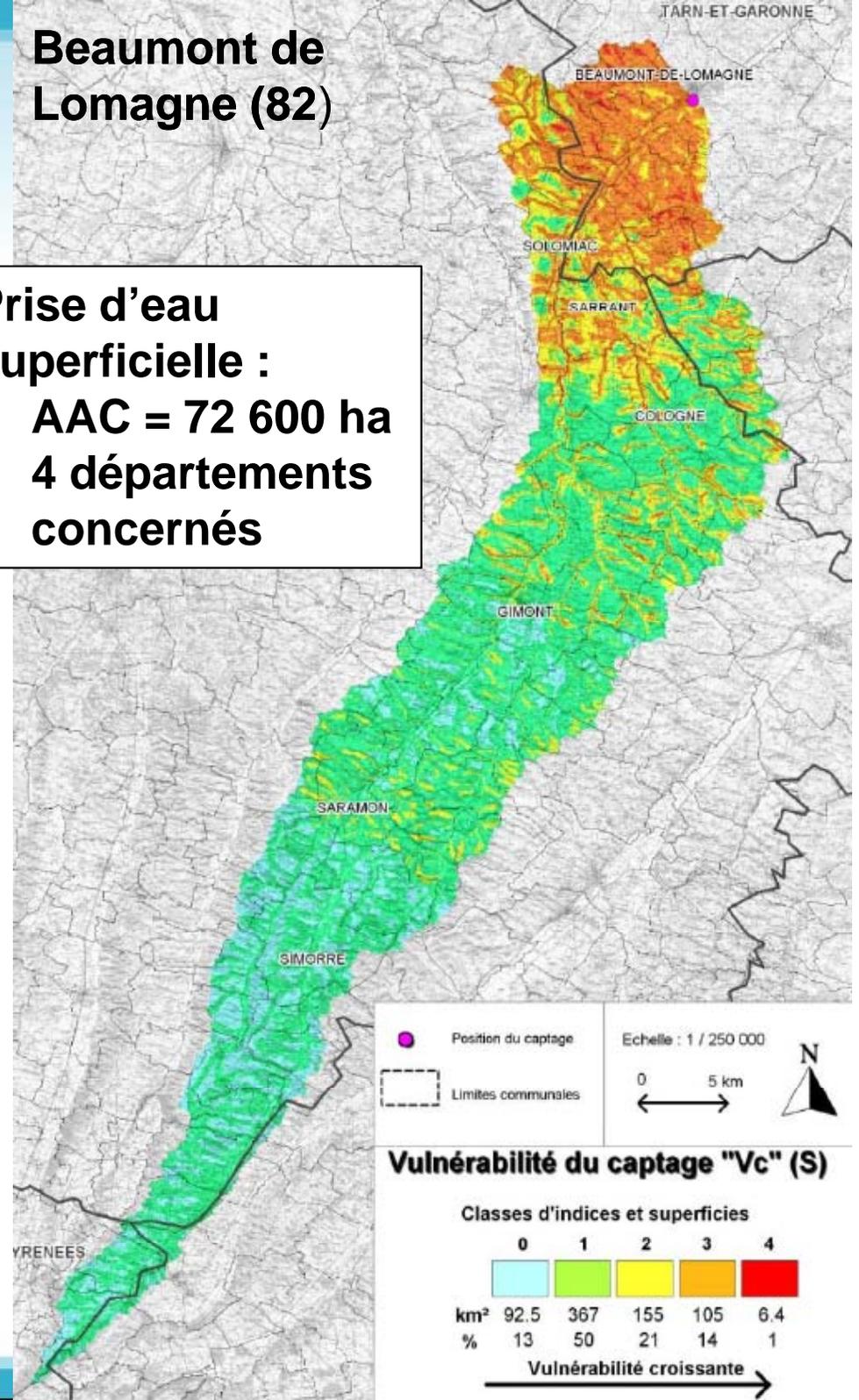
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Exemples

## Beaumont de Lomagne (82)

**Prise d'eau  
superficielle :**

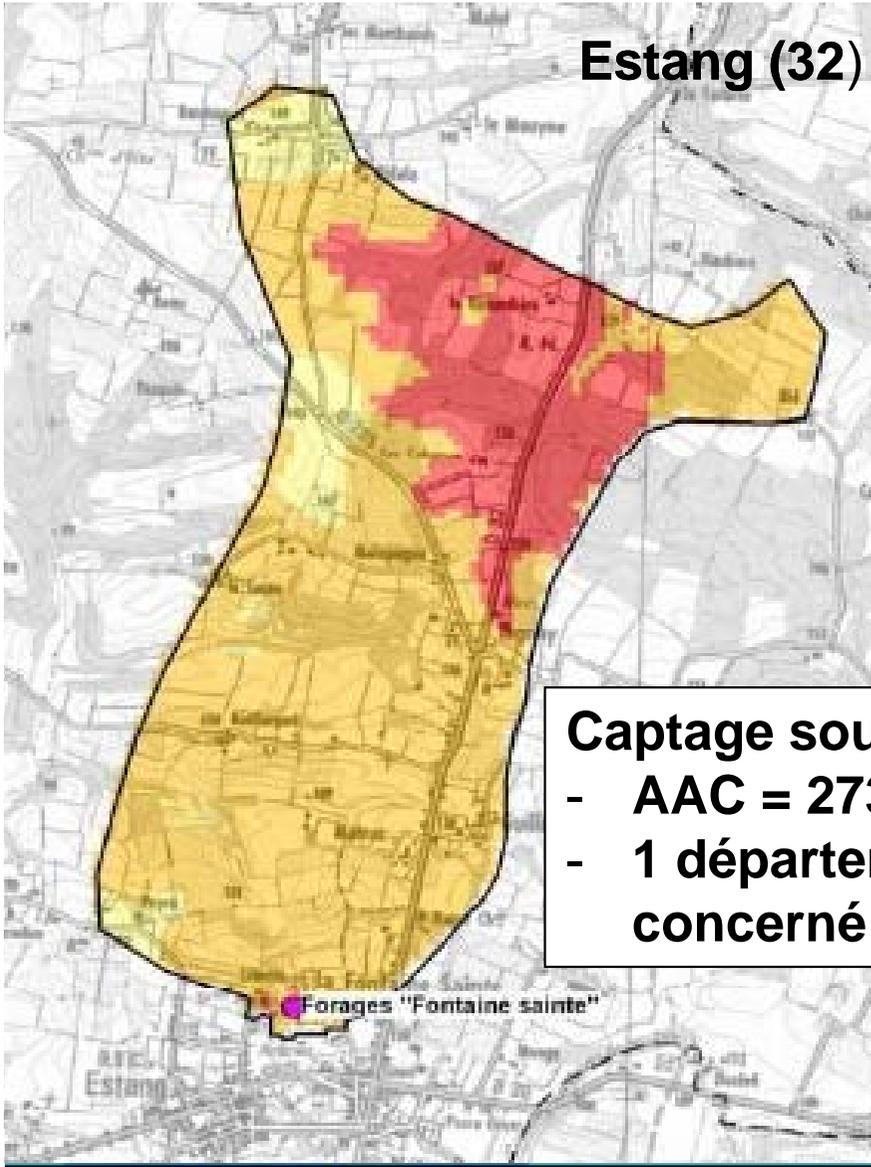
- AAC = 72 600 ha
- 4 départements concernés



## Estang (32)

**Captage souterrain :**

- AAC = 273 ha
- 1 département concerné

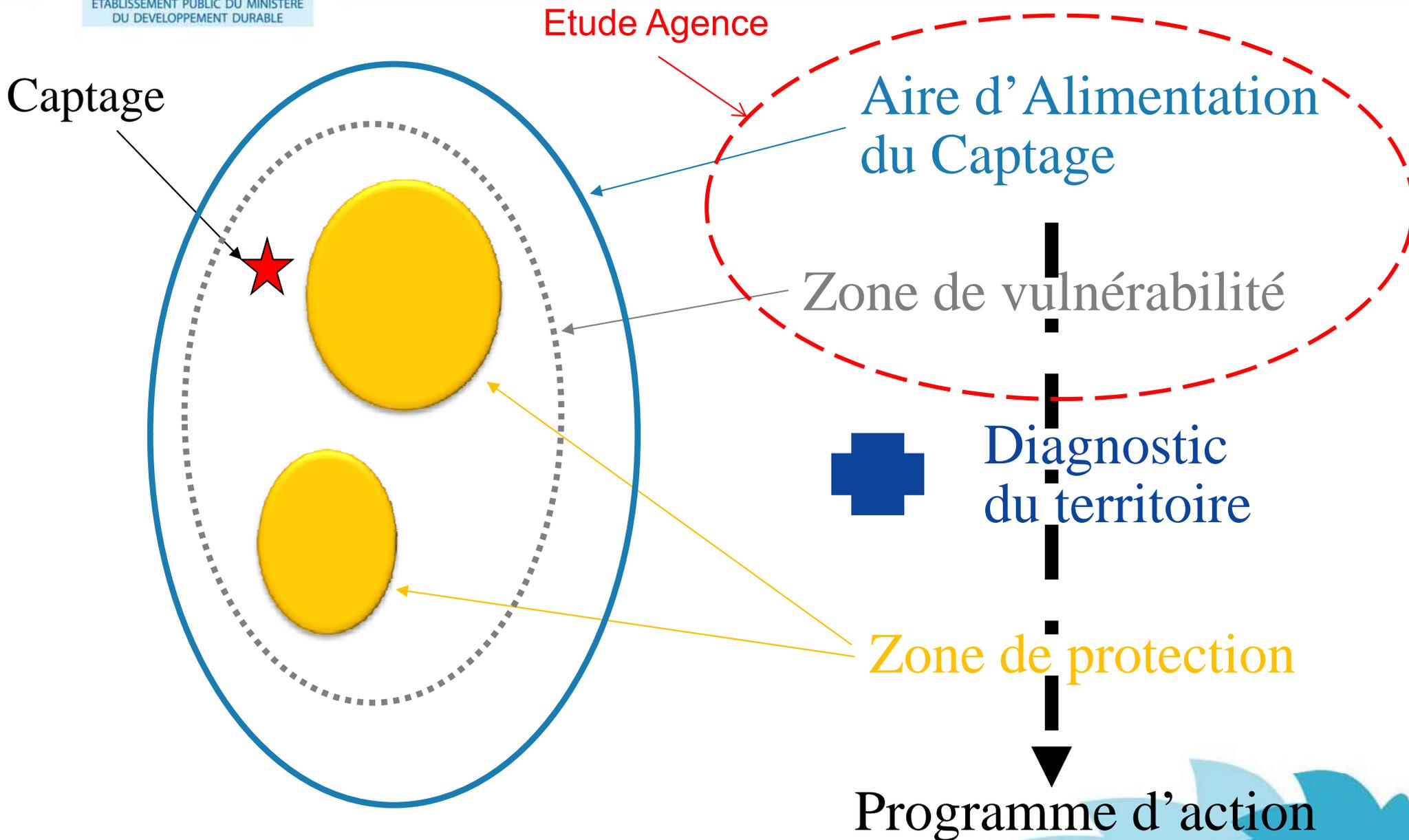




AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Aires d'Alimentation des captages : procédure ZSCE





AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Nouveautés

## Conférence environnementale de sept. 2013 : objectif de 1000 captages protégés à l'échelle nationale

- Maintien des actions de protection sur les 500 captages Grenelle → 57 sur le BAG
- Identification de 500 nouveaux captages « conférence environnementale » → cible de 30 pour le Bassin Adour Garonne

## Principe de protection maintenu :

- Actions préventives à l'échelle de l'aire d'alimentation de captages à titre volontaire ou réglementaire (ZSCE)
- Créer une synergie des services (AEAG, DREAL, ARS, DRAAF, DDT) pour sécuriser à court et long terme la qualité de l'EP

# Conclusion et perspectives

## La démarche AAC

- Une démarche ciblée et concertée
- Un engagement collectif
- Une politique nationale forte
- Des financements adéquats

**→ tremplin vers la généralisation de pratiques plus respectueuses de l'environnement**